TITRE N° CD50

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Retiré

## **AMENDEMENT**

Nº CD50

présenté par Mme Pochon, M. Lucas-Lundy, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne et M. Thierry

## **TITRE**

Au titre, substituer au mot :
« asiatique »
les mots :
« à pattes jaunes ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.

Par commodités, nous parlons communément de « frelons asiatiques » pour parler en réalité d'une sous-espèce de vespa velutina, le vespa velutina nigrithorax. Cet amendement propose donc de substituer à toute mention du nom familier de « frelons asiatiques », dans la présente proposition de loi, le nom plus explicite de « frelons à pattes jaunes » qui est une appellation plus neutre et plus signifiante.